

NOT FOR RELEASE, PUBLICATION OR DISTRIBUTION IN WHOLE OR IN PART IN OR INTO AUSTRALIA, CANADA, JAPAN OR THE UNITED STATES OR ANY OTHER JURISDICTION WHERE DOING SO WOULD CONSTITUTE A VIOLATION OF THE RELEVANT LAWS OF SUCH JURISDICTION

Annnonce préalable de l'offre publique d'achat (offre partielle)

de

Newgame SA, Genève, Suisse

portant sur 28'000'000 actions nominatives en mains du public d'une valeur nominale de CHF 0.05 chacune

de

GAM Holding SA, Zurich, Suisse

Newgame SA ("**Newgame**") a l'intention de soumettre, le 17 août 2023 environ, une offre publique d'achat partielle ("**Offre**") conformément aux articles 125 ss. de la Loi sur l'infrastructure des marchés financiers, portant sur un nombre maximum d'actions nominatives de GAM Holding SA (la "**Société**" ou "**GAM**") d'une valeur nominale de CHF 0.05 chacune (chacune une "**Action GAM** ") ne dépassant pas 28'000'000.

Newgame se réserve le droit de publier l'Offre directement ou par l'intermédiaire de l'une de ses filiales (l'entité qui publiera l'Offre étant désignée comme l'"**Offrante**"). Le cas échéant, Newgame se portera garante des obligations de l'Offrante.

Contexte de l'Offre

GAM est une société anonyme de droit suisse dont le siège est à Zurich, en Suisse. Les Actions GAM sont cotées au SIX Swiss Exchange ("**SIX**") sous l'ISIN CH0102659627, le numéro de valeur 10265962 et le symbole "GAM" depuis le 1^{er} octobre 2009.

Newgame fait partie du groupe d'investisseurs Newgame-Bruellan (le "**Groupe d'Investisseurs**") qui ensemble détiennent ou ont la capacité d'exercer des droits de vote portant sur 9.6% du capital et des droits de vote de GAM. Newgame est une société anonyme de droit suisse dont le siège est à Genève, en Suisse. Newgame a été constituée le 23 mars 2023 dans le but d'investir dans GAM. Rock Investment SAS, une société de droit français contrôlée par M. Xavier Niel, détient la majorité des actions de Newgame.

Liontrust Asset Management PLC ("**Liontrust**") se propose d'acquérir GAM par une offre d'échange dans le cadre de laquelle Liontrust offre 0.0589 action ordinaire (*ordinary share*) de Liontrust pour chacune des Actions GAM (l'"**Offre de Liontrust**"). Le prospectus de l'Offre de Liontrust a été publié

le 13 juin 2023 et complété le 29 juin 2023. Le délai initial d'acceptation de l'Offre de Liontrust a débuté le 28 juin 2023 et, sauf à être prolongé par Liontrust, doit s'achever le 25 juillet 2023 à 16h00 heure suisse. Il est prévu que le délai supplémentaire d'acceptation de l'Offre de Liontrust couvre le cas échéant du 2 août 2023 au 15 août 2023. Le Groupe d'Investisseurs considère que l'Offre de Liontrust sous-évalue significativement GAM. En outre, l'exécution de l'Offre de Liontrust est subordonnée à la réalisation de nombreuses conditions, qui la rendent particulièrement peu attractive. Le Groupe d'Investisseurs est d'avis que GAM peut être restructurée et redevenir profitable. Pour ces raisons, Rock Investment SAS ("**Rock**"), qui détient 75% des actions de Newgame et fait partie du Groupe d'Investisseurs, a demandé la convocation d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GAM (l'"**AGE**") pour révoquer les membres actuels du conseil d'administration et élire de nouveaux administrateurs pour présider à la restructuration de la société (l'"**AGE de Renouveau**"). GAM a annoncé que l'AGE de Renouveau se tiendra le 25 août 2023.

Le Groupe d'Investisseurs est conscient du fait que tous les actionnaires ne souhaitent pas rester investis dans GAM pendant la phase de restructuration. Newgame entend par conséquent présenter une offre partielle (*i.e.* l'Offre), de façon à permettre aux actionnaires qui le souhaitent de réaliser une partie de leur investissement dans GAM en espèces à des conditions avantageuses.

Termes principaux de l'Offre

Il est prévu que les termes principaux de l'Offre soient les suivants:

Objet de l'Offre L'Offre portera sur un maximum de 28'000'000 actions nominatives de GAM d'une valeur nominale de CHF 0.05 chacune. L'Offre ne s'étendra pas aux Actions GAM détenues (ou susceptibles d'être détenues à l'avenir) par Newgame, GAM ou l'une de leurs filiales directes ou indirectes respectives. Si le nombre d'Actions GAM présentées à l'Offre dépasse le nombre maximum de 28'000'000, l'Offrante réduira proportionnellement les acceptations reçues de chaque actionnaire.

Prix de l'Offre Il est prévu que l'Offrante offre CHF 0.55 en espèces pour chaque Action GAM (le "**Prix de l'Offre**") soumise à l'Offre. Ce prix représente une prime de 31.9% par rapport aux cours de clôture des Actions GAM le 17 juillet 2023, le jour ayant précédé la publication de cette annonce préalable. Sur la base du cours de clôture des actions Liontrust de GBP 6.43 le 17 juillet 2023 et d'un taux de change GBP/CHF de 1.1251, le Prix Offert représente en outre une prime de 29.1% par rapport à l'Offre de Liontrust.

Le Prix de l'Offre sera réduit du montant brut de tout événement ayant un effet dilutif sur les Actions GAM et intervenant jusqu'à l'exécution de l'Offre (l'"**Exécution**"). Sont entre autres considérés comme ayant un effet dilutif les distributions en tout genre (*p. ex.* les paiements de dividendes et les distributions faites à la suite d'une réduction de capital), les augmentations de capital, les scissions par séparation, scissions par division, fusions et transactions similaires, la vente d'actifs à un prix inférieur, ou l'acquisition d'actifs à un prix supérieur, à leur valeur de marché, l'émission ou la vente d'Actions GAM par la Société ou par ses filiales à un prix d'émission ou de

vente inférieur, ou l'acquisition de tels titres à un prix supérieur, à leur valeur de marché, ou l'émission de droits d'option et/ou de conversion ou d'autres instruments financiers se rapportant aux Actions GAM, à l'exception de l'émission ou de la vente et/ou de la remise par la Société d'Actions GAM ou d'instruments financiers y afférant au titre de l'un des plans d'intéressement de la Société. Ne sont pas considérés comme des effets dilutifs les augmentations de capital et/ou l'émission de droits d'option ou de conversion réalisés sur la base de dispositions introduites dans les statuts de GAM lors de l'AGE de Renouveau.

Période d'Offre

Il est prévu que le prospectus d'Offre soit publié le 17 août 2023 environ. Après l'expiration du délai de carence de 10 jours de bourse, l'Offre pourra être acceptée pendant une période de 20 jours de bourse, c'est-à-dire en principe du 1^{er} septembre 2023 au 28 septembre 2023 à 16h00 heure suisse (la "**Période d'Offre**"). L'Offrante se réserve le droit de prolonger la Période d'Offre une ou plusieurs fois. L'Offre sera ensuite rouverte à l'acceptation pendant un délai supplémentaire de 10 jours de bourse.

Conditions

Il est prévue que l'Offre soit soumise aux conditions suivantes:

- (a) Autorisations: Les délais d'attente applicables à l'acquisition par l'Offrante des Actions GAM soumises à l'Offre doivent avoir expiré ou il doit y avoir été mis fin et les autorités ou, le cas échéant, les tribunaux compétents des juridictions concernées doivent avoir approuvé (ou, le cas échéant, autorisé) l'acquisition des Actions GAM par l'Offrante.
- (b) Inscription au registre des actions de la Société: Le conseil d'administration de la Société doit avoir décidé d'inscrire l'Offrante et/ou toute société contrôlée et désignée par l'Offrante au registre des actions de la Société en tant qu'actionnaire(s) avec droit de vote pour l'ensemble des Actions GAM que l'Offrante ou l'une de ses filiales a acquise ou est susceptible d'acquérir, et l'Offrante et/ou toute autre société contrôlée et désignée par l'Offrante doit avoir été inscrite au registre des actions de la Société pour toutes les Actions GAM effectivement acquises par l'Offrante ou l'une de ses filiales.
- (c) Renouvellement du conseil d'administration de la Société: L'AGE de Renouveau doit (i) avoir élu avec effet immédiat les candidats de Rock au conseil d'administration de la Société, (ii) ne pas avoir élu d'autres personnes au conseil d'administration de la Société, et (iii) avoir révoqué avec effet immédiat l'ensemble des membres du conseil d'administration de la Société en fonction, à moins que ces membres en fonction aient au préalable démissionné avec effet à la fin de l'AGE de Renouveau au plus tard.

- (d) Absence de décision défavorable de l'assemblée générale de la Société: Aucune assemblée générale de la Société ne doit avoir: (i) décidé ou approuvé un dividende ou une autre distribution ou réduction de capital d'une valeur globale supérieure à CHF 35.3 millions (ce qui, selon le rapport annuel de GAM pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022, correspond à environ 10% du total des actifs consolidés de GAM au 31 décembre 2022), (ii) avoir décidé ou approuvé une acquisition, scission par séparation, transfert d'actifs ou autre cession d'actifs (a) concernant l'acquisition ou la cession d'actifs sous gestion (*assets under management*) de plus de CHF 7.5 milliards (ce qui, selon le rapport annuel de GAM pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022, correspond à environ 10% des actifs sous gestion consolidés de GAM au 31 décembre 2022), ou (b) contribuant au total pour plus de CHF 17.2 millions au chiffre d'affaires de GAM (ce qui, selon le rapport annuel de GAM pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022, correspond à environ 10% du chiffre d'affaires consolidé de GAM pour l'exercice 2022); (iii) décidé ou approuvé une fusion, scission par division ou augmentation de capital ordinaire, augmentation du capital conditionnel (à l'exception de l'augmentation du capital conditionnel proposée par Rock), toute marge de fluctuation du capital ou toute modification de la structure du capital-actions de la Société (y compris l'introduction d'une nouvelle catégorie d'actions); (iv) adopté une modification des statuts de la Société afin d'introduire des restrictions de transfert ou des limitations de vote; ou (v) adopté de décision révoquant ou faisant de toute autre manière obstacle à la mise en œuvre des décisions de l'AGE de Renouvellement.
- (e) Absence d'interdiction: Aucun jugement, ordonnance, décision ou autre mesure d'une autorité ayant pour effet d'empêcher, d'interdire ou de déclarer l'Offre ou l'Exécution illégale, ne doit avoir été prononcé.
- (f) Absence d'obligation d'acquérir ou d'aliéner des actifs importants ou de contracter ou rembourser des dettes importantes: A l'exception des engagements qui ont été rendus publics avant la date de cette annonce préalable, la Société et ses filiales ne doivent pas s'être engagées à (i) acquérir ou aliéner des actifs sous gestion de plus de CHF 7.5 milliards (ce qui correspond, selon le rapport annuel de GAM pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022, à environ 10% des actifs sous gestion consolidés de GAM au 31 décembre 2022), ou (ii) à contracter ou à rembourser des dettes pour un montant total de plus de CHF 35.3 millions (ce qui correspond, selon le rapport annuel de GAM pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022, à environ 10% du total des actifs consolidés de GAM au 31 décembre 2022).

L'Offrante se réserve le droit de renoncer à tout ou partie des conditions susmentionnées

La condition c) restera en vigueur jusqu'à la fin de l'AGE de Renouveau. Si cette condition n'a pas été satisfaite à la fin de l'AGE de Renouveau et qu'il n'y a pas été renoncé, l'Offre sera déclarée ne pas avoir abouti et sera retirée.

Les conditions a), b), d), e) et f) resteront en vigueur jusqu'à l'Exécution. Si l'une ou l'autre de ces conditions n'est pas satisfaite à la date prévue pour l'Exécution et qu'il n'y a pas été renoncé, l'Offrante pourra déclarer que l'Offre n'a pas abouti ou différer la date d'Exécution pour une période pouvant aller jusqu'à quatre mois à compter de la fin du délai supplémentaire d'acceptation (le "**Report**"). Pendant le Report, l'Offre continuera d'être soumise aux conditions a), b), d), e) et f) tant que ces dernières n'auront pas été satisfaites ou qu'il y aura été renoncé. A moins que l'Offrante sollicite et que la COPA approuve un report supplémentaire de l'Exécution, l'Offrante déclarera l'Offre non aboutie si l'une ou l'autre des conditions a), b), d), e) ou f) n'a pas été satisfaite et qu'il n'y a pas été renoncé pendant la durée du Report.

Restrictions à l'Offre

Général

L'Offre décrite dans cette annonce préalable ne sera faite, ni directement ni indirectement, dans aucun pays ou juridiction dans lequel/laquelle une telle Offre serait illicite ou contreviendrait de toute autre manière aux lois ou réglementations en vigueur, ou qui exigerait, de la part de l'Offrante, une modification des termes ou des conditions de l'Offre de quelque manière que ce soit, la formulation d'une requête supplémentaire auprès de quelconques autorités gouvernementales, de surveillance prudentielle ou d'autres organes ou la réalisation de démarches supplémentaires en relation avec l'Offre. Il n'est pas prévu d'étendre l'Offre à de tels pays ou juridictions. La documentation relative à l'Offre ne doit pas être distribuée ou envoyée dans de tels pays ou juridictions. Cette documentation ne doit pas non plus être utilisée pour solliciter l'acquisition ou la vente de titres de participation de GAM par des personnes ou entités domiciliées ou ayant leur siège dans de tels pays ou juridictions.

United States of America

The public tender offer described in this pre-announcement will not be made directly or indirectly in or by use of the mail of, or by any means or instrumentality of interstate or foreign commerce of, or any facilities of a national securities exchange of, the United States of America and may only be accepted outside the United States of America. This includes, but is not limited to, facsimile transmission, electronic mail, telex, telephone, the internet and other forms of electronic communication.

This pre-announcement and any other offering materials with respect to the public tender offer described in this pre-announcement are not being, and must not be, directly or indirectly mailed or otherwise transmitted, distributed or forwarded (including, without limitation, by custodians, nominees or trustees) nor sent in or into the United States of America or to any persons located or resident in the United States of America and may not be used for the purpose of soliciting the sale or purchase of any securities of GAM from anyone in the United States of America. The Offeror is not soliciting the tender of securities of GAM by any holder of such securities located or resident in the United States of America. Securities of GAM will not be accepted from holders of such securities located or resident in the United States of America. Any purported acceptance of the offer that the Offeror or its agents believe has been made in or from the United States of America will be invalidated. The Offeror reserves the absolute right to reject any and all acceptances determined by them not to be in the proper form or the acceptance of which may be unlawful. "**United States of America**" means the United States of America, its territories and possessions (including Puerto Rico, the U.S. Virgin Islands, Guam, American Samoa, Wake Island and the Northern Mariana Islands), any state of the United States of America and the District of Columbia.

United Kingdom

This communication is directed only at persons in the U.K. who (i) are permitted participants, as defined under "European Economic Area" below, (ii) have professional experience in matters relating to investments and who fall within the definition of "investment professionals" in Article 19(5) of the Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (the "**Order**"), (iii) are persons falling within article 49(2)(a) to (d) ("high net worth companies, unincorporated associations, etc.") of the Order or (iv) to whom it may otherwise lawfully be communicated (all such persons together being referred to as "relevant persons"). This communication must not be acted on or relied on by persons who are not relevant persons. Any investment or investment activity to which this communication relates is available only to relevant persons and will be engaged in only with relevant persons.

**Australia,
Canada, Japan**

The public tender offer described in this pre-announcement is not addressed to shareholders of GAM whose place of residence, seat or habitual abode is in Australia, Canada or Japan, and such shareholders may not accept the offer.

Informations

Des informations supplémentaires au sujet de l'Offre seront publiées par voie électronique dans le même média. Cette annonce préalable ainsi que les autres documents relatifs à l'Offre seront disponibles à l'adresse <https://newgam.ch/tender>.

	Numéro de valeur	ISIN	Symbole de valeur
Actions nominatives GAM	10265962	CH0102659627	GAM

Genève, le 18 juillet 2023



Helvetische Bank